

<http://philosophie.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article267>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Philosophie
Académie de Normandie

Nouveaux programmes d'enseignement moral et civique

- Sur le métier d'enseignant - Contenus pédagogiques -

Date de mise en ligne : vendredi 26 juin 2015

Copyright © PhilosophieEspace pédagogique académique - Tous droits

réservés

L'enseignement moral et civique (EMC) a été créé par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Ce nouvel enseignement est mis en oeuvre de l'école au lycée à partir de la rentrée 2015.

Il se substitue aux programmes d'éducation civique existants à chacun des niveaux de l'école élémentaire, du collège et du lycée.

Il est mis en place dans les classes terminales des séries technologiques STI2D, STL et STD2A.

L'EMC doit transmettre un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. Il doit développer le sens moral et l'esprit critique et permettre à l'élève d'apprendre à adopter un comportement réfléchi. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective.